



**CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 30 juin 2022 (18h30)
Hôtel de Ville - Salle Montgolfier**

**DGA Ressources
Service des Affaires Juridiques,
Administratives et Foncières**

Nombre de membres	:	33
En exercice	:	33
Présents	:	26
Votants	:	32
Convocation et affichage	:	23/06/2022
Président de séance	:	Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	:	Monsieur Frédéric GONDRAND

Etaient présents : Edith MANTELIN, Patrick SAIGNE, Bernard CHAMPAHNET, Nadège COUZON, Jérôme DOZANCE, Danielle MAGAND, Michel SEVENIER, Sophal LIM, Eric PLAGNAT, Catherine MICHALON, Assia BAIBEN-MEZGUELIDI, Lokman ÜNLÜ, Stéphanie BARBATO-BARBE, Clément CHAPEL, Antoinette SCHERER, Jérémy FRAYSSE, Romain EVRARD, Catherine MOINE, Jamal NAJI, Simon PLENET, Antoine MARTINEZ, Louisa GRENOT, François CHAUVIN, Frédéric GONDRAND, Michel HENRY-BLANC, Laura MARTINS PEIXOTO.

Pouvoirs : Pascal PAILHA (pouvoir à Jamal NAJI), Claudie COSTE (pouvoir à Eric PLAGNAT), Maryanne BOURDIN (pouvoir à Clément CHAPEL), Juanita GARDIER (pouvoir à Antoinette SCHERER), Gracinda HERNANDEZ (pouvoir à Catherine MICHALON), Marc-Antoine QUENETTE (pouvoir à Nadège COUZON).

Etaient absents et excusés : Véronique NEE.

**CM-2022-159 - DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE - SUBVENTION
D'EQUIPEMENT A L'ASSOCIATION 'LA COLLECTIVE ROCHEBRUNE' - AIDE
AUX TIERS-LIEUX**

Rapporteur : Monsieur Simon PLENET

Le site de Rochebrune composé de différents bâtiments dont une ancienne usine de laine, en contrebas de l'avenue de Stalingrad à Annonay, se transforme afin d'accueillir un tiers-lieu multisectoriel à vocation économique, culturelle, et solidaire.

Les projets portés sur ce site visent à transformer l'ancienne usine de laine en un lieu vivant pour la transmission de savoirs et savoir-faire accessible au plus grand nombre.

Trois structures administratives supportent le projet d'ensemble et en assurent la viabilité globale :

- La SAS « 100 Graines » est une société de transformation alimentaire en bio qui produira du tofu et des sorbets et glaces végétales qui seront en partie commercialisés auprès des restaurateurs et commerçants du territoire. Elle vise une conversion en SCOP dès la création de 2 emplois équivalent temps plein dans un objectif de gouvernance horizontale et de redistribution solidaire des bénéfices de l'entreprise. La finalisation de son laboratoire et de ses différents espaces de stockage sera terminée dans le courant du second trimestre de l'année 2022 et démarrera sa production/vente à la rentrée de septembre 2022.
- La SCI Rochesud, propriétaire de l'usine est composée de trois personnes et de l'association La Collective Rochebrune détenant le capital à égalité, à savoir 25% de parts sociales chacun. Elle s'attache à la remise en état du bâtiment ainsi qu'à sa gestion administrative.

- L'association « La Collective Rochebrune », enfin, qui a vocation à mettre en place des activités et à suivre les relations avec les partenaires. Elle conçoit et organise des chantiers collaboratifs et engagée dans le développement d'activités de l'économie sociale et solidaire et coopérative. Elle est médiatrice entre les multiples acteurs bénéficiaires du lieu comme l'atelier EtabliE. Elle est porteuse de la présente demande de subvention auprès de la ville d'Annonay.

Des liens importants avec le tissu associatif local et rural, ont été tissés par les membres de La Collective ces dernières années au travers de la co-organisation de nombreux événements. Ces moments de travail communs, leur ont permis d'appréhender un certain nombre de besoins sur le territoire. Cela donne tout son sens à la réhabilitation du bâtiment et à la détermination des personnes engagées dans ce projet.

L'atelier l'EtabliE propose de développer dès la fin 2022 des activités autour du bricolage dans un esprit et une pratique partagés. Cet atelier s'inscrit dans une démarche solidaire, de réemploi et de recyclage de matériaux et de mise en commun d'outils et de savoir-faire. L'atelier fonctionnera sur le rez-de-chaussée du bâtiment principalement, grâce à l'engagement de ses membres et à l'activation de réseaux de personnes compétentes prêtes à s'investir dans des sessions dédiées de formation et de transmission.

Le premier objectif de l'EtabliE est de mettre à disposition un espace équipé et sécurisé à des personnes n'ayant ni accès à des outils, ni à des espaces de travail. Il s'agit ensuite de mettre en place des sessions de travail collectives afin de construire et renforcer des compétences de base autour des activités de bricolage, construire et renforcer la confiance en soi, acquérir de l'autonomie dans la réparation des objets du quotidien (réemploi de meubles abimés, aménagements et décoration intérieure...).

Le bricolage étant par ailleurs une activité réservée traditionnellement aux personnes de genre masculin, une attention importante et particulière sera portée à faciliter l'accessibilité de ces pratiques à toute personne qui le désire quel que soit son genre.

Différentes utilisations de l'atelier seront possibles : un atelier et des outils en libre-service pour les personnes autonomes, des formations à l'usage d'outillage et d'outils électroportatifs de base et du quotidien (tournevis, scies, marteaux, visseuse, scies sauteuse, circulaire et à onglet, outils de mesure, peinture...) et aux techniques de base du bricolage pour les personnes débutantes. Il est également prévu une permanence régulière et « hors-sol » de l'atelier d'autoréparation de vélo de Saint-Julien Molette, « Du vents dans les mollets ».

Concernant les moyens techniques, la SCI Rochesud met 300m² à disposition de la Collective : 200m² d'atelier bricolage équipé (établis, outillage divers), une matériauthèque de 60m² de produits de récupération (bois, panneaux, profilés métalliques...) et un espace bureau, cuisine ainsi que des sanitaires.

L'association sera financée par les adhésions et la participation libre à ses ateliers. Elle pourra aussi organiser des événements dans le but de faire connaître ses activités et de récolter des fonds.

Les futurs partenaires d'ores et déjà identifiés sont « Du vent dans les mollets », atelier d'auto-réparation vélo de Saint-Julien-Molin-Molette et « les Bricolettes du Zodiaque », regroupement autour du bricolage d'habitantes de la cité du Zodiaque, organisées avec le Centre Social.

Enfin, une partie des espaces (2ème étage) sera dédié à l'accueil d'un plateau d'expression corporelles, artistiques, pratiques d'auto-défense, grâce à un dojo dédié à ces pratiques.

En résumé, les principaux axes de ce projet sont les suivants :

1. Construire et mutualiser des espaces dédiés aux échanges de savoirs et savoir-faire
2. Créer du lien social en proposant des rencontres, ateliers et pratiques émancipatrices, qui soient accessibles au plus grand nombre (et notamment aux personnes précaires).
3. Créer des emplois pérennes et porteurs de sens.
4. Créer un laboratoire de transformation alimentaire à base de produits exclusivement végétaux, afin de contribuer à la transition alimentaire nécessaire pour faire face au dérèglement climatique.

La collective Rochebrune a pour vocation le développement des diverses activités socio culturelle et associatives au sein du bâtiment (1/ et 2/). Parallèlement, la SAS 100 graines créée au printemps 2021 et prendra en location une partie du bâtiment afin de créer le laboratoire et développer son activité économique. (3/ et 4/). A terme, la SAS a pour vocation à se transformer en SCOP.

Le budget global de l'opération communiqué par La Collective de Rochebrune s'élève à 58 985 € de dépenses. Un accompagnement de 38 400€ a été attribué au projet dans le cadre du dispositif LEADER. Toutefois cette attribution est conditionnée au soutien d'une autre collectivité. La commune d'Annonay est donc sollicitée pour être partenaire de ce projet.

Aussi, afin de soutenir le développement du tiers-lieu La Collective de Rochebrune et d'accompagner la poursuite de ce projet ambitieux, il est proposé au Conseil municipal d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant de 9 600 € à l'association La Collective de Rochebrune.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L1611-4,

VU l'avis favorable de la commission générale du 21 juin 2022

DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE l'attribution et le versement d'une subvention d'équipement de 9 600 € à l'association La Collective Rochebrune au titre de l'aide au tiers-lieu,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le **CHARGE** de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Annonay le : 04/07/22

Affiché le : 05/07/22

Transmis en sous-préfecture le : 04/07/22

Identifiant télétransmission : 007-210700100-20220630-33809-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL
Le Maire

Simon PLENET